





L'explication est la conjugaison d'un effet ciseau d'une dotation globale de fonctionnement insuffisante (baisse de 3 % en 2022) et d'une hausse des coûts des fluides et des produits alimentaires.

Les actions menées par l'établissement pour réaliser des économies ne suffisent pas à compenser les insuffisances de financement.

Ce résultat négatif de plus de 47 K € met en réalité en lumière la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement qui pénalise les investissements nécessaires à la maintenance préventive d'un lycée situé sur un parc immobilier vieillissant et très mal isolé. La dotation globale de fonctionnement attribuée ne correspond pas aux charges réelles de l'établissement. Les efforts d'économies, s'ils doivent être poursuivis, atteignent un effet de seuil.

L'exécution du budget 2022 a nécessité en raison d'une conjoncture très complexe un prélèvement sur fonds de roulement de 20 000 € pour équilibrer le SRH.

Ainsi, au cours de l'exercice 2023, le lycée n'aura plus de marge de manœuvre et ne pourra plus comme il l'a fait depuis de nombreuses années mener des actions d'améliorations du cadre de vie. De plus, les crédits pédagogiques seront certainement revus fortement à la baisse alors qu'ils ne couvrent pas actuellement la totalité des demandes.

### Sur la partie financière

M. l'agent-comptable explique que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle instruction M9-6 OP@LE, à l'instar des autres établissements publics, l'agent-comptable doit fournir une annexe indépendante du rapport de l'ordonnateur.

L'annexe fait partie intégrante des états financiers et elle est obligatoire :

- Les informations fournies dans l'annexe contribuent à donner une image fidèle du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions, de la situation financière et du résultat de l'organisme et des différents indicateurs financiers comme la capacité à s'autofinancer. Elles permettent d'expliquer ou de préciser le contenu de certains postes du bilan et du compte de résultat.
- L'annexe apporte également certains éclairages sur l'activité de l'organisme, l'environnement dans lequel il évolue et l'évolution des indicateurs par rapport aux années antérieures. Elle contient toutes les informations significatives.
- Délivre des informations, notamment littéraires, concernant des éléments non comptabilisés.

Le fonds de roulement du Lycée Edmond Perrier atteint **au 31/12/2021 : 337 969.96 €**.

Le fonds de roulement du lycée a donc diminué de 43 559.99 € en 2022.

En dépit d'une conjoncture économique très compliquée, conjuguée à une insuffisance de dotation, le lycée conserve un fonds de roulement net comptable à un niveau très acceptable, puisqu'il lui conserve **plus de 102 jours**.

Le besoin en fonds de roulement très négatif, en dépit d'un fort taux de non-recouvrement à plus de 19 %, donne aussi beaucoup de marge sur la trésorerie de l'établissement puisqu'elle dépasse les 440 K € et les 133 jours.

Il convient toutefois d'alerter la collectivité sur le fait que les compléments de dotations donnés en fin de gestion sont fort utiles mais ne permettent pas de donner une vision budgétaire programmatique, il serait préférable de doter ab initio l'établissement à hauteur de ses besoins.

L'année 2022 marque la deuxième année de fonctionnement pour le lycée sous le nouveau progiciel budgétaire et comptable OP@LE, pour lequel l'établissement a été désigné par le ministère comme pilote V1.

Les dysfonctionnements ont été moins nombreux et le fonctionnement de l'établissement n'a pas été réellement perturbé.

Le point noir reste le recouvrement. En effet, le module du progiciel a connu de nombreuses défaillances qui ont empêché de maintenir un taux de recouvrement satisfaisant.

La mise en place d'Op@le en 2021 n'avait pas permis de maintenir le prélèvement automatique. Or, cela avait énormément perturbé le processus de recouvrement, laissant en fin de gestion de nombreuses créances non recouvrées. Fort heureusement, le prélèvement automatique a été remis en place depuis septembre 2022.

D'autre part, les relances auprès des familles sont perturbées par un dysfonctionnement du module recouvrement d'Op@le. Le lycée doit donc œuvrer pour faire rentrer ces créances et si l'agent-comptable a demandé à l'intendance d'accentuer les relances, ce travail doit se poursuivre et sa lisibilité reste à améliorer. Au 08 mars 2023, le taux de non-recouvrement a quelque peu diminué puisqu'il est de 16 %.

D'autre part, l'agent-comptable se trouve toujours dans l'impossibilité d'exercer les poursuites, que ce soit pour les transmissions à l'huissier ou la saisie à tiers détenteur. Il serait, toutefois, hasardeux d'exercer ces poursuites hors outil car cela nuirait à la traçabilité exigée par Op@le.

### Commentaires et échanges :

Mme Rasselet, représentante des parents FCPE, pose la question de l'écart entre la dotation de fonctionnement et les charges : est ce le cas dans tous les établissements ? Elle déplore l'absence de la Région pour les problèmes d'isolation, ce qui engendre une surconsommation d'énergie. M. Bachellerie répond par l'affirmative et précise qu'à la rentrée nous allons intégrer un nouveau marché via la Région avec des coûts d'énergie négociés plus avantageusement et un entretien calibré par la Région.

Il indique qu'un million d'euros a été accordé pour le remplacement des fenêtres ouest de l'externat et la toiture. Il précise que le marché sera lancé cet été pour des travaux en 2024.

Mme Pouquet, représentante des personnels enseignants, demande si l'installation de rideaux est prévue car plusieurs lycées rénovés ont souffert de cela.

M. Bachellerie précise que sa remplaçante effectuera la demande des travaux complémentaires le moment venu.

M. Roche, représentant des élèves, déplore que l'internat ne soit pas prévu dans les travaux au regard de l'état de l'état des fenêtres notamment. Cette remarque est soutenue par Mme Mouton et Mme Rasselet P., toutes deux représentantes des personnels d'éducation.

M. Bachellerie indique que la priorité a été mise sur l'isolation. Il précise que le coût de la refecton d'un seul dortoir a coûté 980.000€ en 2019. En raison du fait que le bâtiment est classé, les coûts sont plus importants et soumis à intervention des bâtiments de France, avec architecte.

Mme Pouquet, représentante des personnels d'éducation, demande ce qu'il en est de l'idée du mécénat qui a été évoquée précédemment par une représentante des parents d'élèves.

M. le Proviseur explique que c'est au propriétaire de faire ces démarches.

L'assemblée déplore l'absence de la Région qui n'entend pas les constats alarmants faits par les usagers du lycée et les propositions des membres du CA pour collecter des fonds et éviter le délabrement d'un bâtiment classé.

M. le Proviseur indique que l'information est transmise sur les besoins. Au final, il s'agit, pour la collectivité, de choix opérés par le président de Région. Pour exemple deux régions ont annoncé des fermetures d'établissements scolaires (Grand Est et Paris), ce n'est pas le cas de la Nouvelle Aquitaine.

M. Bachellerie confirme que l'insuffisance des dotations et les dégradations sont évoquées lors des échanges avec la Région.

M. Roche, représentant des élèves, demande qui paie en cas de fuite dans la toiture (ex : coursives). La réponse apportée par M. Bachellerie est qu'en cas de sécurité, c'est la région qui paie. Les travaux courants sont assurés par le lycée qui peut éventuellement demander un remboursement selon les sommes engagées.

Concernant la partie financière : M. Bachellerie précise que le fonds de roulement est positif : 30 jours d'autonomie sont attendus. Certains établissements du département tombent à 3 jours.

Avant de procéder au vote sur l'arrêt des comptes, M. l'agent comptable rappelle que si on vote contre, il faut notifier et expliquer pourquoi les comptes ne sont pas sincères.

#### **Adoption du compte financier sans réserve**

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

## L'AFFECTATION DU RESULTAT

M. Bachelierie précise que le fonds de roulement de l'établissement est unique mais, pour plus de lisibilité, ce dernier est réparti en fonction des opérations de gestion de l'exercice.

Désormais, sous OP@LE, les comptes de capitaux ont fait l'objet d'un regroupement dans une logique d'unicité du fonds de roulement. Ils sont au nombre de deux :

PCE 106810 = correspondant aux réserves du service général ;

PCE 106870 = correspondant aux réserves du service de restauration et d'hébergement.

La ventilation de ce déficit entre ces deux comptes doit tenir compte de plusieurs données de gestion :

1. à savoir le déficit du service SRH = 12 220,66 €
2. et le déficit du service général = 35 138,40 €

<b>Ventilation du résultat</b>					
Services concernés		Compte	débit	crédit	Nouveau Solde créditeur
Réserves Service général		106810	35 138,40 €		89 205,90 €
Réserves SRH		106870	12 220,66 €		277 643,21 €
Solde			<b>47 359,06 €</b>	- €	366 849,11 €

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

En conclusion, M. le Proviseur salue la sincérité, l'honnêteté et la transparence qui caractérisent M. Bachelierie. Il le remercie pour les 4 années de collaboration et lui souhaite le meilleur pour la suite.

### **2. DBM pour information**

Monsieur Bachelierie explique qu'une DBM pour information a été prise.

Mme Rasselet P., représentante des personnels d'éducation, demande ce qu'est une DBM – Monsieur l'adjoint gestionnaire donne les explications.

- **DBM 3**

L'objet de cette DBM a été :

- D'inscrire 5 420 euros de crédits ERASMUS pour l'échange qui aura lieu à Valence.

### **3. Autorisation de signature de conventions**

#### **➤ Conventions d'adhésion aux groupements de commandes du lycée Simone VEIL**

Monsieur l'adjoint gestionnaire rappelle qu'il est impératif dans le cadre de la politique d'achat de l'établissement d'adhérer aux groupements de commandes qui permettent de générer des économies et assurent une sécurité juridique quant à la procédure de passation et à la bonne exécution des marchés.

Plus de marchés vont être renouvelés pour la période 2024-2026 (produits surgelés, contrôles obligatoires, maintenance SSI, extincteurs et désenfumage, bacs à graisse et séparateurs d'hydrocarbure, entretien hottes de cuisine, maintenance des ouvertures automatisées).

La participation aux frais de groupement sera une seule fois et pour la durée du marché de 75 € pour les marchés en appel d'offres (produits surgelés et contrôles obligatoires) et de 45 € pour les autres marchés en procédure adaptée. Pour mémoire, ces participations servent presque exclusivement à couvrir les frais de publication au BOAMP, ainsi que ceux du profil d'acheteur pour ce qui est des appels d'offres.

Il convient d'adopter un acte pour chaque marché différent.

Conventions d'adhésion au groupement de commande « produits surgelés » 2024-2026

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

Conventions d'adhésion au groupement de commande « contrats obligatoires » 2024-2026

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

Conventions d'adhésion au groupement de commande « Maintenance extincteurs et désenfumage » 2024-2026

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

Conventions d'adhésion au groupement de commande « Maintenance ouvertures automatisées » 2024-2026

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

Conventions d'adhésion au groupement de commande « Maintenance bacs à graisse » 2024-2026

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

Conventions d'adhésion au groupement de commande « Maintenance hottes de cuisine » 2024-2026

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

➤ **Conventions d'adhésion aux groupements de commandes du lycée Georges Cabanis**

Convention constitutive du groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de produits laitiers et avicoles pour les années 2024 à 2026.

**Votants : 22**  
**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

**4. Renouvellement contrat autorisation reproduction par reprographie d'œuvres protégées**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), le CFC et la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) ont conclu un nouveau protocole d'accord, le 3 mars 2023, qui adopte le nouveau contrat-type destiné aux collèges et lycées, applicable à compter du 1er janvier 2023.

Ce contrat permet aux établissements d'enseignement du second degré de continuer à réaliser et à diffuser en toute légalité des copies papier d'extraits de publications pour leurs besoins pédagogiques, dans le prolongement du dispositif mis en œuvre depuis 2000.

Il prévoit une revalorisation du montant de la redevance, inchangée depuis 2008, mise en œuvre progressivement sur trois ans (article 5).

Il est utile de rappeler que le ministère contribue toujours à la prise en charge de cette redevance.

#### BARÈME DE REDEVANCES DE 2023 À 2025

Le prix par élève est fixé par un barème à 2 tranches définies en fonction du volume moyen de copies d'œuvres protégées reçues par un élève au cours d'une année :

#### REDEVANCE PAR ÉLÈVE ET PAR AN

ANNÉE	TRANCHE 1	TRANCHE 2
	1 À 100 PAGES DE COPIES	101 À 180 PAGES DE COPIES
2023	1,60 € HT	3,35 € HT
2024	1,70 € HT	3,50 € HT
2025	1,80 € HT	3,65 € HT

Mme Dufayard, représentante des parents FCPE, fait remarquer que les cours des professeurs sont des productions personnelles et ne devraient pas être considérées comme œuvres protégées. Cela est confirmé par les enseignants de CPGE.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **5. Convention d'immersion/découverte des missions des infirmières de l'Education nationale**

Il s'agit d'accueillir Mme Musset Séverine, sur une journée, pour une observation de l'activité d'une infirmière de l'Education nationale, en milieu professionnel.

L'immersion ne donne lieu à aucun salaire ni aucune gratification.

Les frais de repas ou de déplacement ne sont pas pris en charge par l'établissement d'accueil.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **6. Convention restauration avec Lycée d'Arsonval**

50 élèves et 3 accompagnateurs du lycée Edmond Perrier seront accueillis le 04 avril 2023 au restaurant scolaire du lycée d'Arsonval de Brive.

Le coût du repas au self est à 3.55€ par élève et 6.50€ par accompagnateur.

Mme Mouton, représentante des personnels d'éducation, demande quel est l'objet de cette sortie. Il s'agit du festival « Hauts les courts » à Brive.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **7. Convention restauration avec lycée Jay de Beaufort**

Dans le cadre de leur déplacement pour la visite du musée VESUNA, le mardi 2 mai 2023, les 50 élèves et les 8 accompagnateurs du lycée seront hébergés au service restauration du lycée Jay de Beaufort de Périgueux à compter de 12h30.

Le tarif individuel par élève sera de 3.91€ et de 8.24€ le repas pour les accompagnateurs

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **8. Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service**

Sur proposition de l'établissement, il est proposé qu'un logement concédé par nécessité absolue de service soit attribué, à compter du 15 avril 2023, à Mme Rohr, nouvelle adjointe-gestionnaire, en lieu et place de la concession attribuée à M. Bachellerie, adjoint-gestionnaire sortant, qui est muté.

Il est rappelé que par délibération n° 2022.1923.CP de la commission permanente du conseil régional du 07 novembre 2022, le lycée bénéficie de 7 logements pouvant être attribué par NAS. Après cette attribution, il restera encore un logement pouvant être attribué par NAS, au regard de la décision n° 9 du CA du 29/09/2022 proposant les occupations de logement.

Il s'agit de l'appartement E 03 au 2<sup>ème</sup> étage du Bâtiment E d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>.

C'est le Conseil Régional qui prendra l'arrêté.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **9. Convention d'occupation précaire**

Il s'agit d'accorder une convention d'occupation précaire qui sera ensuite soumise à la région pour signature.

En effet, Mme Bachellerie, suite à la mutation de son mari, adjoint-gestionnaire, à compter du 15 avril 2023, demande à pouvoir continuer à occuper l'appartement 05 au bâtiment E jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le montant de la redevance est fixé à 115 € et 45 € de charges soumises à régulation.

Ce montant est calculé en fonction du barème fourni par l'administration fiscale.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **10. Tarifs d'hébergement**

M. Bachellerie explique que, M. De Blic, qui assure deux astreintes de nuit, devra désormais s'acquitter d'une participation pour chaque nuitée d'astreinte de 10 euros.

En effet, s'il veut pouvoir bénéficier de l'assurance de l'établissement, l'occupation de l'appartement E 02 doit faire l'objet d'une location à la nuitée.

Mme Rasselet P., représentante des personnels d'éducation, s'étonne dans la mesure où les nuits font partie de son service : il n'a donc pas le choix.

Il est expliqué que M. de Blic a demandé une dérogation à l'obligation de loger par NAS qui lui a été octroyée mais qu'il doit effectuer les astreintes liées. Par commodité, il loge sur place quand il effectue ces dernières.

Cette tarification particulière s'explique par les astreintes faites par M de Blic et ne s'applique que pour les nuits où il effectue une astreinte. Pour les autres astreintes, le tarif reste à 10 euros par nuit comme tout autre personnel.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **11. Sorties et voyages scolaires**

##### **- Voyage en Slovénie dans le cadre d'Erasmus**

Dans le cadre d'un échange ERASMUS, a lieu un échange avec un lycée slovène, le Lycée Ledina de Ljubljana.

Nos lycéens se rendraient en Slovénie du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2023, les élèves slovènes viendront au lycée au mois de septembre 2023.

Cet échange concerne les élus du CA et les éco-délégués volontaires : soit 32 élèves.

Le projet est axé autour de la faune et de la flore locale (notamment pour nos élèves les ours slovènes, la découverte du modelé karstique). A cela s'ajoute bien entendu des objectifs linguistiques (pratique de l'anglais) et culturels.

Dans l'attente de la subvention Erasmus demandée, une participation aux familles de 100 euros est demandée : celle-ci fera l'objet d'un remboursement lors de l'obtention de la subvention mais permettra de procéder aux premiers engagements.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

**- Voyage à Valence dans le cadre d'Erasmus**

Dans le cadre d'un échange ERASMUS, 16 de nos élèves de Première générale vont se rendre à Valence en Espagne, au lycée IES Jaume II de Tavernes de Valldigra, du 26 avril 2023 au 03 mai 2023. Il y a deux accompagnateurs, M Josep Grau-Vercher, professeur d'espagnol et M Antoine de Blic, CPE.

Compte tenu du budget prévisionnel aucune participation n'est demandée aux familles, les dépenses étant couvertes par la subvention ERASMUS qui s'élève à 5 840.00 € pour les mobilités individuelles des apprenants et 935.00 € pour la mobilité des accompagnateurs.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

**12. Remise gracieuse**

Il est rappelé que la remise gracieuse est une procédure par laquelle l'EPLA accorde une réduction totale ou partielle de dette, justifiée par l'état de gêne du débiteur ou une situation particulière.

En l'occurrence, une mère a fait un recours gracieux auprès de l'agent comptable pour obtenir l'annulation de sa dette en raison des problèmes de santé de sa fille.

En effet, bien qu'elle n'ait pas fourni de certificat médical et ne puisse donc se prévaloir d'une remise d'ordre, l'état de santé de sa fille a fait qu'elle n'a pas fréquenté le restaurant pendant le mois de décembre.

Mme Brenin, représentante des personnels administratifs et de santé, se demande pourquoi le fonds social n'a pas été mobilisé. M. Bachelier explique qu'il ne s'agit pas d'une difficulté financière, ni d'une absence avec certificat médical. Mme Bloyer, CPE, précise qu'à partir de 2 semaines, un certificat médical ouvre droit à remise d'ordre, mais ici il s'agit d'absences perlées.

La remise gracieuse s'élève à 39.40 €.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

**III. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**

**1. Positionnement sur l'ouverture du BTS CJN**

M. le Proviseur indique que les services du rectorat lui ont demandé quelle était la position de l'établissement pour une éventuelle demande d'ouverture à la rentrée 2024. A l'heure actuelle, cette demande doit s'entendre avec la transformation du BTS SAM en BTS CJN.

Il est à noter que les autorités académiques ont noté le très faible effectif des SAM1 (6 élèves au 16 mars 2023), le nombre de démissions en cours d'année, auxquelles se rajoutent de nombreuses absences. Cette formation attire

l'attention des services de la grande région académique et une fermeture est envisagée d'autant que le BTS SAM de Limoges n'atteint pas sa capacité maximale d'accueil.

L'équipe d'économie-gestion a fait valoir sa position indiquant qu'elle soutenait cette transformation même si elle regrette la fermeture éventuelle du BTS SAM dans lequel elle s'est beaucoup investie.

Du fait de ce changement, M. le Proviseur demande la position du conseil d'administration pour une éventuelle demande de création du BTS CJN, y compris si nécessaire avec la transformation du BTS SAM en BTS CJN.

**Votants : 22**

**Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 1**

### Commentaires et échanges :

Le Proviseur explique que si le lycée ne renonce pas au BTS SAM, le risque est de le perdre quand même sans avoir la création du BTS CJN. Car, il y a trop peu d'élève et cette formation est déjà dispensée au sein de l'académie dans d'autres lycées.

Un parent d'élèves demande si les élèves du BTS SAM seront impactés en cas de fermeture. M. Pinteau répond que cela se fera de manière échelonnée afin que tout le monde termine sa scolarité.

Mme Faure-Beysserie, représentante des parents FCPE, demande des précisions sur SAM et s'il existe d'autres BTS CJN dans l'académie. M. le Proviseur répond par la négative : un BTS CJN a été ouvert en apprentissage à Limoges d'où le soutien de Mme La Rectrice à l'ouverture de ce BTS à Tulle. Il y a une forte demande de la chambre des métiers et un grand intérêt de l'université pour des parcours combinés en poursuite de BTS.

Mme Faure- Beysserie, représentante des parents FCPE, pose la question du public visé par ce nouveau BTS. M. le Proviseur répond qu'à la différence du SAM dont une grande partie du recrutement se faisait sur les Bac Pro, le CJN est plus destiné aux bacheliers de la voie générale.

## **2. Aménagements des emplois du temps pour le mois de juin 2023**

Mme la Provisure Adjointe rappelle le calendrier : en raison des épreuves écrites de français et philosophie, le lycée n'accueillera pas d'élèves du 12 au 16 juin.

Du 12 au 23, les élèves de 2<sup>nde</sup> seront en SNU ou en stage : au moins la semaine du 19 au 23. Le bilan est positif puisqu'une majorité d'élèves ont déjà trouvé un stage : en moyenne, seuls 4/5 élèves par classe en sont encore dépourvus.

Mme la Provisure Adjointe indique que l'équipe a mené une réflexion pour accueillir les élèves la semaine suivante du 27 au 30 juin. Cela implique de refaire des emplois du temps sans connaître les enseignants convoqués aux épreuves orales de français et au Grand Oral. Les convocations arrivent jusqu'à la semaine qui précède les épreuves.

Tous les lycées voisins consultés (Cabanis, Simone, Veil à Brive, Ussel et Valadon Brive) suspendent les cours avant les épreuves et ne rouvrent pas. Certains proposent aux élèves de stages.

Mme la Provisure Adjointe propose donc de suspendre les cours le 9 juin, d'accueillir les élèves qui en exprimeront le besoin à l'internat et à la demi pension pendant le stage, sur demande des familles.

Pour la semaine qui suit, un emploi du temps sera construit, uniquement à la demande des familles qui exprimeront le besoin d'accueil, cela avec les ressources non mobilisées par les examens.

Par ailleurs, le choix sera donné aux élèves de s'inscrire dans des activités proposées par les enseignants

### Commentaires et échanges :

Mme Brenin propose qu'une formation de premiers secours soit proposée comme l'an passé pour la dernière semaine de juin. M. le Proviseur répond favorablement pour les élèves qui sont volontaires et souhaitent participer à des activités.

Mme Dufayard, représentante des parents d'élèves FCPE, demande des précisions sur la fin des cours et s'interroge plus particulièrement à savoir si le 9 juin, les programmes seront bouclés.

Mme la Provisure Adjointe explique que cette période est marquée par de nombreuses contraintes d'examen, alors que l'enjeu de l'année est bouclé pour les élèves. Pour les secondes, les conseils de classe doivent avoir émis un avis sur l'orientation début juin afin de respecter le calendrier affeltnet et la commission d'appel qui a lieu mi juin.

Mme Faure-Beysserie, représentante des parents d'élèves FCPE, demande la date de fin des cours pour les premières et terminales. Monsieur le Proviseur répond que ce sera le 9 juin 2022.

M. Oger, représentant des élèves, demande ce qu'il en sera pour le supérieur, il lui est répondu que c'est le 30 juin.

Le Proviseur explique que la priorité reste la réalisation des examens et que l'expérience de l'an passé n'a pas été concluante.

Mme Pouquet, représentante des professeurs, explique qu'en dépit de la bonne volonté des enseignants, cela n'a pas été possible d'organiser un programme cohérent.

Mme Mouton, représentante des professeurs, précise qu'en plus du mois de juin, désormais bon nombre d'enseignants sont absents aussi au mois de mars car mobilisés par les EDS (réunions de concertations + corrections).

Elle explique que le but des EDS en mars est la remontée de ces notes sur Parcoursup, mais déplore qu'après la perte du mois de juin, le mois de mars est lui-aussi en partie perdu.

Cela est confirmé par les parents d'élèves : Mme Faure Beysserie indique qu'il n'est pas possible d'amener les enfants pour une heure de cours parfois sur une journée.

**Votants : 22**

**Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 1**

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

##### **- Sur saisine du chef d'établissement**

###### **o Information support stagiaire R 2023**

Les services du rectorat ont informé qu'en collaboration avec les corps d'inspection, il est prévu, sous réserve d'ajustement en juillet l'implantation de supports stagiaires :

- En mathématiques sur le poste vacant
- En histoire-géographie sur le BMP 7
- En SVT sur le BMP 13
- 2 stagiaires en économie gestion sur le poste vacant

###### **o Acceptation de deux dons**

###### Don d'une entreprise

Une entreprise souhaite effectuer un don fléché pour les actions sociales et aide aux familles en difficultés d'un montant de 2 500 euros.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

###### Don de la PEEP

Il s'agit d'accepter un don de la PEEP de 300 euros dans le cadre de la manifestation "PERRIER a du cœur". Ce don a permis de payer les repas des artistes qui ont animé la soirée.

**Votants : 22**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

Le conseil d'administration se termine à 20 h 30.

Le Proviseur,

Fabrice PINTEAU



Le secrétaire de séance

Magalie ALAUX

